

Image not found or type unknown



Cumulus dans parties communes

Par **belane**, le **26/12/2015** à **12:11**

Bonjour,

Nous sommes 3 copropriétaires d'une maison de ville le cumulus de l'un des appartements se trouve dans le hall d'entrée nous voulons le faire déplacer en dehors des parties communes sommes nous dans notre droit ???? Merci pour vos réponses.

Par **youris**, le **26/12/2015** à **15:43**

bonjour,

si une assemblée générale des copropriétaires a donné son accord pour cette installation, vous ne pouvez pas en demander le déplacement.

en l'absence d'autorisation, le syndic doit mettre en demeure le copropriétaire d'occuper à titre privatif une partie commune.

salutations